

APPEL A PROJETS 2025

Cité éducative de Fort-de-France

Au titre de l'année civile 2025 et de l'année scolaire 2025-2026

Quartiers prioritaires de

Centre-Ville, Ravine Bouillée, Terres Sainville, Rive Droite, Texaco, Trénelle, Citron, Berges de Briand



Toute demande de subvention se fera au plus tard le 16 juin 2025.

*Pour les associations, le dépôt des dossiers devra se faire sous **format dématérialisé sur la plateforme Dauphin** avec l'indication « **Cité éducative de Fort-de-France** » incluse à la suite de l'intitulé de l'action.*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

- I. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
- II. LE PÉRIMÈTRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE
- III. ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2025
- IV. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
- V. LES MODALITÉS DE DEMANDE DE SUBVENTION
- VI. LE CALENDRIER
- VII. LES CONTACTS
- VIII. ANNEXES

PRÉAMBULE

Élément central de la mobilisation nationale pour les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), les Cités éducatives ont vu le jour en 2019. Elles représentent la démarche la plus ambitieuse pour la prise en charge socio-éducative des enfants et des jeunes depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine.

La Cité éducative est l'un des dispositifs mis en place par le gouvernement pour lutter contre les inégalités et venir en aide aux **jeunes des quartiers défavorisés**. C'est un label d'excellence qui poursuit l'objectif d'intensifier les prises en charges éducatives des **enfants dès trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, dans le cadre scolaire mais aussi avant et après.

Le principe de ce label réside dans une vraie démarche territoriale multi-partenaire et transversale mobilisant à la fois les acteurs institutionnels et politiques, la sphère familiale et éducative, l'éducation populaire ainsi que l'éducation nationale.

L'objectif est d'assurer un meilleur accompagnement éducatif des enfants et plus largement des familles, allant de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes adultes par des professionnels du secteur.

Chiffres clés

- 247 millions d'euros engagés par l'État sur la période 2019-2024
- Plus de 500 QPV couverts dans l'hexagone et en Outre-mer
- 222 communes engagées dans la démarche
- 8000 actions réalisées chaque année au bénéfice des enfants et des jeunes

La Cité éducative de Fort-de-France, créée en 2019 fait partie de la première vague de labellisation. Sa structure est simple, car elle est située sur un seul quartier prioritaire de la commune, les quartiers ouest.

La Cité éducative de Fort-de-France est une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire des Quartiers Ouest de Fort-de-France.

À travers cette démarche novatrice partenariale, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les mêmes thématiques et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec les familles au sein d'une grande alliance éducative.

À ce titre, l'équipe de pilotage de la Cité éducative de Fort-de-France composée de l'Académie, de la Préfecture et de la Ville, lance un appel à projets pour l'année 2025, dans la perspective d'un démarrage des projets retenus à partir de septembre 2025.

I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le quartier prioritaire « Quartier Ouest » le plus grand en surface et en population avec 12 062 habitants.

Les Quartiers Ouest, se caractérisent, entre-autres :

- Par une forte intensité de sa pauvreté, c'est-à-dire que le niveau de vie est nettement inférieur au seuil de pauvreté
- Un revenu médian disponible parmi les plus bas de France – se classant 1321ème sur 1352 QPV considérés
- Des questions d'habitat dégradés (Quartiers NPNRU)
- Et des questions de délinquance

Par ailleurs, il s'agit d'un quartier :

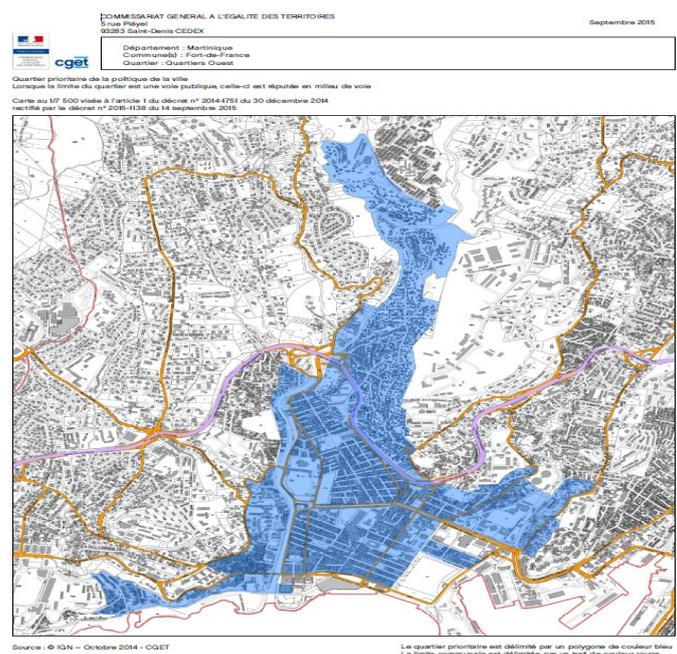
- Historique et patrimonial : architecture typique, bâtiments historiques etc.
- Situé en cœur de ville, ce qui favorise un accès rapide au panier de vie courante (médecin, poste, supermarché, école, police) : moins de 3 minutes
- Avec des services administratifs en son sein (hôtel de ville, préfecture...)
- De nombreux équipements de proximité : sportifs (ex : ensemble sportif de la Cour Fruit à pain...), ludiques (ex : Malécon) et culturels (ex : SERMAC, Centres culturels de Trénelles ou de Bò Kannal...)
- Comptant de nombreuses entreprises, bien que concentrées sur la ville basse
- Et une tradition d'accueil de populations, qui se traduit aujourd'hui par une diversité d'origine de ses habitants et des mouvements liés aux populations de passage (bars, restaurants, églises etc.).

Extrait Rapport du Centre de Ressources Ville Caraïbe

II - LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Il regroupe près de **8 quartiers** :

Centre-Ville, Ravine Bouillée, Terres-Sainville, Rive Droite, Texaco, Trénelles, Citron, Berges de Briand.



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LABELLISÉS CITE ÉDUCATIVE

COLLÈGES	ÉCOLES RATTACHÉES
Collège Aime Césaire (chef de file) REP+	<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Jean-Baptiste Rouam Sim École élémentaire Marcel Placide École primaire Aristide Maugée École primaire Pomme cannelle Ermitage École maternelle Les Abeilles École maternelle Pont Viard
Collège Julia Nicolas (collège associé) Hors REP	<ul style="list-style-type: none"> École élémentaire Émilie Fordant École maternelle Jouy de Grandmaison (Hauts du port) École maternelle Sérénade

III - LES ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS 2025-2026

Les orientations de l'appel à projets de la Cité éducative de Fort-de-France reposent avant tout sur les 3 objectifs nationaux des Cités éducatives qui sont les suivants :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Ces piliers nationaux ont été déclinés en axes stratégiques eux-mêmes fondés sur les priorités définies par la troïka : Préfecture, Académie et Ville. Ces priorités sont en lien avec les enjeux locaux et tiennent compte des spécificités des quartiers Ouest de Fort-de-France couverts par la Cité éducative.

Pilier 1 : Conforter le rôle de l'école <i>Là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être attractive et rayonnante dans son environnement</i>	
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
La qualité de vie et le bien-être, un levier de réussite	Assurer pour tous les élèves la réussite dans les apprentissages fondamentaux par des méthodes pédagogiques innovantes
	Améliorer la qualité des espaces de récréation
	Améliorer l'environnement des établissements : espaces verts, espaces de repos, lieux de rencontre, kiosques en lien avec les élèves et les professionnels concernés
	Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels
	Renforcer les actions de prévention et de

<p>La qualité de vie et le bien-être, un levier de réussite</p>	<p>médiation pour prévenir et gérer toutes les formes de violence, les incivilités, les conflits et le harcèlement.</p>
	<p>Déployer des actions sur le champ de la prévention des violences sexuelles Renforcer les actions de développement des CPS, de soutien au bien-être et à la santé mentale des élèves</p>
	<p>Apporter des réponses adaptées en matière de santé et de précarité.</p>
	<p>Développer le sport, les activités physiques et de bien être corporel</p>
<p>Pilier 2 : Promouvoir la continuité éducative <i>L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien avec les parents et les autres adultes susceptible de contribuer à la réussite et l'épanouissement dès le plus jeune âge</i></p>	
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Mobiliser et Impliquer l'ensemble de la communauté éducative</p>	<p>Renforcer le suivi personnalisé des enfants sur la durée</p>
	<p>Encourager la coopération avec les parents et faciliter leur implication</p>
<p>Développer l'offre linguistique et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</p>	<p>Développer les compétences langagières dès le plus jeune âge (contes, musiques, langues des signes)</p>
<p>Pilier 3 : ouvrir le champ des possibles <i>L'un des enjeux majeurs de la cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur</i></p>	
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Encourager l'ambition des enfants et des jeunes</p>	<p>Promouvoir des modèles de réussite et des parcours de jeunes inspirants</p>
	<p>Développer les défis scolaires</p>
<p>Favoriser l'ouverture</p>	<p>Renforcer l'éducation à l'environnement au sens large</p>
	<p>Promouvoir l'éducation artistique et culturelle</p>
	<p>Favoriser l'ouverture culturelle, citoyenne et les voyages de découverte</p>
<p>Développer la découverte des filières de</p>	<p>Favoriser l'accès à l'information jeunesse notamment via les outils numériques</p>

formation et le monde du travail	Développer la connaissance des métiers et le partenariat avec les entreprises pour faciliter l'orientation
Développer l'innovation	Encourager l'innovation et les actions innovantes d'accompagnement et de lutte contre le décrochage scolaire 11-15 ans

Les publics cibles

<p>BÉNÉFICIAIRES En cohérence avec les dispositifs de droit commun et en lien avec les référents Académie, Ville, Préfecture</p>
<p>Public petite enfance/enfants En lien avec les services de la ville, les crèches et les écoles maternelles et les accueils collectifs de mineurs...</p>
<p>Publics Jeunes, adolescents, jeunes adultes En lien avec les enseignants, les personnels de Santé, les assistantes sociales, les psyEN, les associations et les accueils collectifs de mineurs... En cohérence avec les projets de territoire (Contrat de ville notamment)</p>
<p>Public Famille En lien avec l'équipe PRE Ville...</p>
<p>Public Allophone En lien avec la Référente académique CASNAV et autres</p>
<p>Public en situation d'illettrisme/illectronisme En lien avec la Référente préfecture...</p>

Attention particulière

Une attention toute particulière sera portée aux projets en lien avec :

- Les enfants de 0 à 6 ans
- Les enfants de 6 à 11 ans
- Les différents types de violence (physique, morale, sexuelle...) intra-familiale, scolaire ou en communauté
- La santé mentale
- Le décrochage scolaire
- La parentalité
- Les projets innovants
- Les addictions

IV - LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS

A qui est destiné cet appel à projets ?	Cet appel à projets d'intérêts est ouvert aux associations et tout autre acteur : groupe de parents, collectif d'habitants, établissements scolaires premier et second degré.
Quel est le public visé ? L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires...	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, • Les parents, grands-parents
Quel est le territoire cible ?	<p>Le périmètre de la cité éducative des Quartiers Ouest de Fort-de-France Centre-Ville, Ravine Bouillée, Terres Sainville, Rive Droite, Texaco, Trénelle, Citron, Berges de Briand</p> <p>– cf cartographie page 4</p>
Quelles sont les conditions à remplir concernant le(s) projet(s) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Se dérouler sur le territoire de la Cité éducative • Agrément EN (Education Nationale) obtenu ou dossier déposé (formuler la demande via ce.pvs@ac-martinique.fr) • Bénéficier d'un agrément ARS pour les actions de prévention ou promotion Santé
Conditions particulières pour les porteurs éducation nationale Premier degré (cas : sans passer par une association)	<p>Pas de dépôt de dossier directement sur Dauphin !</p> <p>Une fiche projet (avec budget prévisionnel) est à envoyer au coordonnateur de la cité éducative de Fort-de-France (Annexe 4)</p>
Conditions particulières en cas de reconduction d'une action	<p>Un bilan intermédiaire de l'action reconduite devra être transmis au coordonnateur de la cité éducative de Fort-de-France (Annexe 3)</p>
Où déposer votre projet ?	<p>A l'adresse suivante https://usager-dauphin.anct.gouv.fr en mentionnant bien « 972 ETAT-POLITIQUE VILLE » dans le budget et mentionner les cofinancements sollicités (Ville de Fort-de-France, CTG, CAF, ARS, Rectorat...)</p>
Quoi déposer ?	<p>Le dépôt de l'ensemble des pièces administratives à jour : statuts, RIB au nom de la structure, liste des dirigeants, budgets prévisionnels et réalisés de l'association, comptes annuels N-1 etc.). (Annexe 2)</p> <p>L'intitulé de chaque projet soumis sur Dauphin doit être le suivant : 2025 - 972 – Fort-de-France – Cité éducative - Nom du projet - Nom du porteur</p>

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES DOSSIERS

Pertinence et adéquation du projet	Répondre aux axes de la Cité éducative et aux priorités identifiées
	Proposer des actions et interventions en accord avec les enjeux du territoire
	Avoir une bonne connaissance du public
	Pour les actions en établissements scolaires, se concerter préalablement avec eux en les associant
	Pour un projet déposé par un établissement, être en cohérence avec le projet d'établissement et être inscrit dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé, Citoyenneté et Environnement, le cas échéant.
Prise en compte de la transversalité en lien avec les axes nationaux et les priorités de la Cité éducative de FDF	Respect, promotion, renforcement de l'Égalité Fille/Garçon, Femme/Homme
	Santé mentale et Compétences psychosociales
	Inclusion et insertion des enfants/jeunes/ jeunes adultes à besoins particuliers, en situation de handicap
	Respect, promotion, renforcement des Valeurs de la République
Mobilisation du partenariat et des acteurs	Capacité à créer des synergies et à mobiliser un réseau d'acteurs institutionnels et des acteurs de proximité
	Inscrire systématiquement la sphère familiale (parents, grands-parents) dans les projets et actions proposés.
Dimension innovante du projet	Approches nouvelles ou innovantes pour résoudre les problèmes identifiés

V - LES MODALITÉS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS (ANNEXE 1) et DE FINANCEMENT

Les financements de la Cité éducative de Fort-de-France sont accordés prioritairement par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et le Rectorat. Ils viennent en complément du droit commun. Ainsi, les porteurs devront s'efforcer de rechercher d'autres financeurs (CAF, Agence Régionale de Santé, Collectivité Territoriale de Martinique, les autres services de l'État (notamment la DAC pour la culture, la DRAJES...) etc.). Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions (cf Annexe 4).

Être financé dans le cadre de la Cité Éducative, engage le porteur de projet à :

- Réaliser l'action pour laquelle il a été financé et ce, dans la période envisagée. Toute demande de report de l'action subventionnée doit être formulée avant la fin de l'année d'attribution.
- Transmettre des éléments à publier au coordonnateur de la Cité par courriels (photos, podcasts, posts ou articles de presse relatant l'action financée, témoignages...)
- Informer régulièrement le coordonnateur de la Cité éducative, faire mention de toute difficulté rencontrée en cours d'année dans la réalisation des actions.
- Recevoir les membres de la Troïka pour des visites de l'action financée

VI - LE CALENDRIER

Lancement de l'AMI	19 mai 2025
Dépôt des dossiers de demande de subvention	Du 19 mai au 16 juin
Instruction des dossiers de financement et comité technique	Du 16 au 27 juin
Validation des dossiers par le comité de pilotage	Fin juin/début juillet

VII - LES CONTACTS

Institution	Nom Prénom	Fonction	Adresse mail
Ville de Fort-de-France	Marie-Line LAUPA	Directrice des Politiques Éducatives	marie-line.laupa@fortdefrance.fr
Ville de Fort-de-France	Yona NAMRIT	Chargée de médiation en projets éducatifs, citoyenneté, parentalité	Yona.namrit@fortdefrance.fr
Ville de Fort-de-France	Myriam GERMANY	Cheffe de service Dispositifs éducatifs	Myriam.germany@fortdefrance.fr
Préfecture	Moufida ALI-SOUDJA	Déléguée du préfet	moufida.ali-soudja@martinique.gouv.fr
Académie Martinique	Magaly DESIRE	Coordonnatrice de la Cité Educative/CPE Collège chef de file Aimé Césaire	Magaly.Desire@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Stéphane TAMARIN	Principal collège chef de file Aimé Césaire	Stephane.Tamarin@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Sonia BLERALD	Principale collège associé Julia Nicolas	Sonia.Blerald@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Carole OSTAN	IEN Circonscription Fort-de-France 1	Carole.Ostan@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Karine ALEXANDRE	IEN Circonscription Schoelcher	Karine.Alexandre@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Frédéric LAMARRE	Coordonnateur du REP+ Aimé Césaire	Frederic.Lamarre@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Mylène CAIUS	Coordonnatrice du REP+ Jacqueline Julius	Mylene.caius@ac-martinique.fr
Académie Martinique	Viviane NORCA	Chargée de mission Politique de la ville et Cités Educatives	viviane-marie.norca@ac-martinique.fr

VIII - ANNEXES

APPEL A PROJET CITE EDUCATIVE FORT-DE-FRANCE QPV OUEST

DATES DE PARUTION : 19 MAI 2025 – 16 JUIN 2025

ANNEXE 1

REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

Les points d'attention à destination des porteurs de projet

Les projets concernant la Cité éducative de Fort-de-France doivent être saisis obligatoirement dans l'application Dauphin. Pour être recevables, les dossiers doivent être complets, c'est-à-dire comporter toutes les pièces justificatives obligatoires (annexe 2) et être entièrement renseignés et les subventions antérieurement perçues doivent être justifiées. Les demandes doivent par ailleurs être déposées dans les délais.

Seuls les porteurs disposant de la personnalité morale peuvent déposer une demande de subvention.

Pour toute difficulté rencontrée lors de votre saisie, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse mail : support.P147@experisfrance.fr

Téléphone : 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h, horaires de l'hexagone)

Vous pouvez également contacter le département gestion budgétaire et sociale de la politique de la ville du pôle Solidarités de la DEETS Martinique dont vos correspondants sont les suivants :

Jacqueline TEROSIER, gestionnaire politique de la ville, jacqueline.terosier@deets.gouv.fr (0596 66 35 70)

Marie Claude MARVILLE, gestionnaire politique de la ville, marie-claude.marville@deets.gouv.fr (0596 66 35 63)

Vous avez la possibilité de partager votre demande de subventions en cours sur la plateforme Dauphin avant transmission avec une ou plusieurs personnes, y compris les agents de l'Etat en indiquant le mail de la personne avec qui vous souhaitez le partage après avoir cliqué sur le bouton « partager votre demande ». Les personnes invitées auront ainsi accès à la demande en consultation et en modification. En revanche, seul le demandeur pourra transmettre la demande.

Nous vous conseillons également de consulter le guide Dauphin disponible sur internet de l'agence nationale de cohésion des territoires Le lien internet est le suivant : : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type Word une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille Word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucune donnée. Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

2 – Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Lors de la saisie dans le portail Dauphin, vous voudrez bien porter **une attention particulière aux points suivants** :

- **Tout changement** lié à votre association ou structure doit figurer sur la plateforme Dauphin.

Exemples : Lors d'un changement concernant le SIRET, la dénomination de la structure, l'adresse, le représentant légal ou le RIB, les données initiales figurant dans le portail DAUPHIN doivent impérativement être modifiées.

 Tout changement d'adresse entraîne OBLIGATOIREMENT un changement de numéro SIRET. Si vous êtes dans ce cas, il convient de faire rapidement la démarche auprès de l'INSEE pour obtenir le nouveau numéro SIRET avant toute saisie dans DAUPHIN.

Vous pouvez vérifier votre SIRENE à l'adresse internet suivante : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

- **Intitulé de l'action** : Merci de bien veiller à mentionner la Cité éducative dans l'intitulé du projet.
- **Exercice** : Vous voudrez bien saisir l'exercice **2025** et le millésime du budget **2025**
- **Contrat de ville** : Vous voudrez bien sélectionner le contrat de ville « 972-Fort-deFrance »
- **Thématique** : Vous voudrez bien saisir la thématique « éducation »

- **Sous-thématique** : Vous voudrez bien saisir la sous-thématique « cité éducative ».
- **Nature** : Vous voudrez bien saisir la nature « Projet(s)/action(s). La nature « fonctionnement global » ne concerne que les petites associations de proximité dont on ne peut distinguer les projets entre eux.
- Pour votre demande de subvention, vous pouvez sélectionner la périodicité **annuelle ou pluriannuelle**.

Pour une action **annuelle se déroulant sur l'année civile**, indiquez une date de réalisation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Votre action **ne peut pas** débuter en 2024 !

La réalisation sur année civile est la règle en matière de cité éducative.

- **Au niveau de la localisation**, TAPER le nom du quartier prioritaire où se déroule l'action, puis sélectionner le quartier dans le menu déroulant ou taper directement le nom du quartier prioritaire concerné.

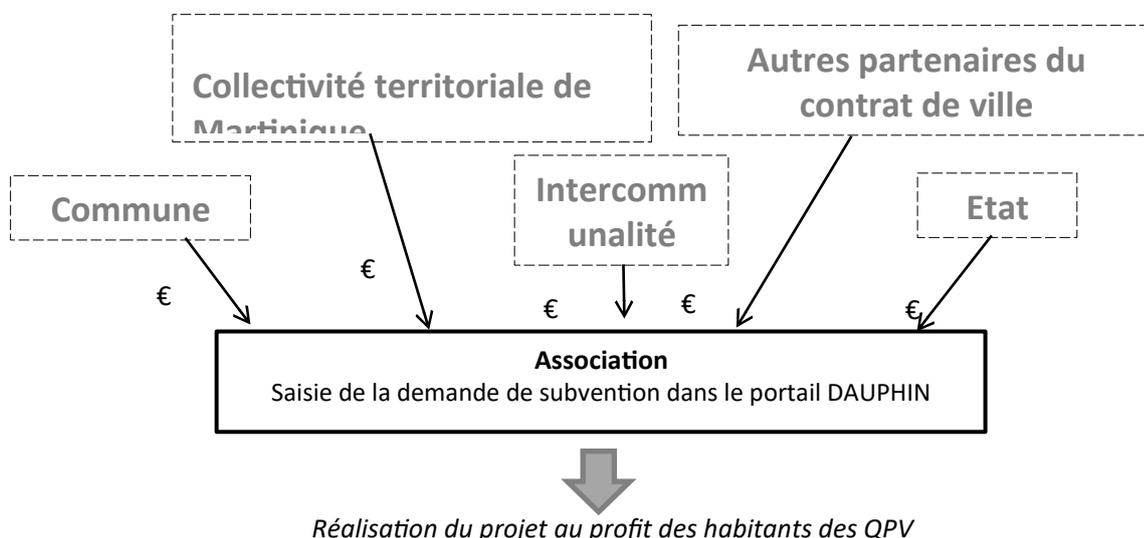
⚠ La seule indication de la commune est insuffisante. Le quartier prioritaire concerné doit obligatoirement être saisi.

Pour le dispositif de la Cité éducative, il convient de saisir la commune de Fort-de-France et le quartier prioritaire « Quartiers ouest ».

- **Le ou les financeurs sollicités :**

L'Etat doit OBLIGATOIREMENT être sollicité dans le budget prévisionnel du projet sous le financeur « 972-Etat-politique-ville ». A défaut, votre demande de subvention ne sera pas examinée.

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets, notamment l'Etat, la collectivité territoriale de Martinique, l'intercommunalité et la commune. En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement.



Concrètement, quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Par exemple, pour effectuer une demande auprès du service politique de la ville de l'Etat en Martinique,

cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche:

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les quartiers prioritaires concernés par votre projet, soit le **972**
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **972 ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé au service politique de ville

Votre demande sera alors acheminée vers le service déconcentré de l'Etat en charge de l'instruction de votre demande subvention.

Vous voudrez bien porter une attention particulière **au numéro du département sélectionné** (le 972 pour la Martinique) lors de votre demande de subvention.

En effet, si vous ne saisissez pas le bon département lors de votre saisie dans Dauphin, votre demande de subvention ne parviendra pas aux services concernés par votre demande.

Par exemple, auprès de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « MARTINIQUE (CONSEIL REGIONAL) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Par exemple, auprès de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 972 – [NOM DE L'INTERCOMMUNALITE] »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Par exemple, auprès de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet

2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [nom de la commune] (n° code postal)».

3 - Inscrivez le montant demandé

APPEL A PROJET CITE EDUCATIVE FORT DE FRANCE QPV OUEST

DATES DE PARUTION : 19 MAI 2025 – 16 JUIN 2025

ANNEXE 2

Documents à fournir lors d'une demande de subvention dans DAUPHIN

- Documents à fournir par les associations ou entreprises

Liste des documents à fournir	Situation 1 : Première demande	Situation 2 : Demande déjà effectuée auparavant	Précisions
Un IBAN récent	OUI	OUI	La dénomination et d'adresse de l'IBAN doit être identique à celles du SIRET de l'association
Les statuts de l'association	OUI	NON <i>sauf changement</i>	
Liste des dirigeants de la structure	OUI	NON sauf changement	
Une attestation sur l'honneur signée	OUI	OUI <i>sauf signature via le compte signataire dans Dauphin</i>	Le modèle est à télécharger dans Dauphin. Le montant du budget demandé à la politique de la ville pour une action doit être identique au montant figurant dans l'attestation. Une action = une attestation sur l'honneur.
Les derniers comptes annuels validés (N-1 ou N-2)	OUI	OUI	Les derniers comptes annuels sont : -le bilan comptable (actif/passif) -le compte de résultat (recettes et charges et résultat en découlant) Ils doivent avoir été approuvés et signés par assemblée générale ou par le commissaire aux comptes
Rapport du commissaire aux comptes	OUI <i>si obligation légale de disposer d'un commissaire aux comptes (subventions supérieures à 153 000 € notamment)</i>	OUI <i>si obligation légale de disposer d'un commissaire aux comptes</i>	La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans un certain nombre de cas. Pour plus de précisions : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907 . Lorsqu'une association a perçu plus de 153 000 € de subventions, y compris les contrats aidés, au titre d'une année, elle a l'obligation de disposer d'un commissaire au compte. A défaut de commissaire aux comptes et en présence d'une obligation légale, les demandes de subvention sont

Budget prévisionnel de la structure	OUI	OUI	obligatoirement déclarées irrecevables. Le montant du budget prévisionnel doit inclure les subventions demandées.
Délégation de signature pour attestation sur l'honneur	OUI <i>si absence de signature par le représentant légal</i>	OUI <i>si absence de : - signature par le représentant légal - de compte signataire dans Dauphin</i>	
Compte rendu financier de la subvention N-1	OUI	OUI	Avant toute nouvelle demande de subvention, la subvention précédente doit être justifiée dans la partie justification de Dauphin. A défaut de justification des subventions des années antérieures, le service ne pourra pas engager les dépenses.

- **Documents à fournir par les personnes morales publiques et les établissements publics**

Liste des documents à fournir	Situation 1 : Première demande	Situation 2 : Demande déjà effectuée auparavant	Précisions
Un IBAN récent	OUI	OUI	La dénomination et d'adresse de l'IBAN doit être identique à celles du SIRET de l'association
Une attestation sur l'honneur signée	OUI	OUI <i>sauf signature via le compte signataire dans Dauphin</i>	Le modèle est à télécharger dans Dauphin. Le montant du budget demandé à la politique de la ville pour une action doit être identique au montant figurant dans l'attestation. Une action = une attestation sur l'honneur.
Délégation de signature pour attestation sur l'honneur	OUI <i>si absence de signature par le représentant légal</i>	OUI <i>si absence de signature par le représentant légal ou de compte signataire dans Dauphin</i>	
Compte rendu financier de la subvention N-1	OUI	OUI	Avant toute nouvelle demande de subvention, la subvention précédente doit être justifiée dans la partie justification de Dauphin.

CITE EDUCATIVE QUARTIERS OUEST DE FORT-DE-FRANCE

ANNEXE 3

BILAN INTERMÉDIAIRE DE L'ACTION

PORTEUR DU PROJET																					
INTITULE DU PROJET																					
RECAPITULATIF DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION <i>Si évolution par rapport à la demande effectuée sur la plateforme DAUPHIN</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déroulé : Mise en œuvre de l'étape 1 du projet Moyens : ○ Partenaires mobilisés : 																				
CO-FINANCEMENTS EFFECTIFS OBTENUS <i>Même si la subvention n'est pas encore perçue, mentionner le montant et la provenance des co-financements confirmés</i>																					
Quel était le NIVEAU D'AVANCEMENT de réalisation de l'action que vous aviez PREVU au 30/11/20 ? <i>Mettre une croix</i>	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table> <p>1 → Pas débuté 10 → Terminé</p>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10												
Quel est le NIVEAU D'AVANCEMENT REEL DE L'ACTION au 30/11/20 ? <i>Mettre une croix</i>	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"></td><td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table> <p>1 → Pas débuté 10 → Terminé</p>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10												
PUBLICS ATTEINTS <i>Si action déjà réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tranches d'âge concernées ○ Nombre de femmes : Nombre d'hommes : 																				
QUELLES DIFFICULTES DANS LA MISE EN ŒUVRE ?																					
BESOINS IDENTIFIES																					
PUBLICITE - VALORISATION EN-VISAGEE																					

ANNEXE 4

FICHE ACTION PROJET

PREMIER DEGRÉ (sans association porteur du projet)

« Cité éducative Fort-de-France Quartier Ouest »

Programmation 2025 – Perspective

PORTEUR DU PROJET (Nom et Adresse)	
INTITULE DU PROJET	
LIEU D'EXECUTION DU PROJET	
<p>QPV Ouest Fort de France <i>et Zone d'action du PRE Fort de France</i></p> <p>Berges de Briand <input type="checkbox"/> Trénelle <input type="checkbox"/> Citron <input type="checkbox"/> Terres-Sainville <input type="checkbox"/> Centre-ville <input type="checkbox"/> L'Ermitage <input type="checkbox"/></p> <p>Rive-Droite <input type="checkbox"/> Texaco <input type="checkbox"/> Ravine Bouillé <input type="checkbox"/></p>	
Période :	Programmation pluriannuel : <input type="checkbox"/>
Objectif stratégique concerné	<input type="checkbox"/> OBJ 1 : <input type="checkbox"/> OBJ 2 : <input type="checkbox"/> OBJ 3 : <input type="checkbox"/> OBJ 4 :
Objectifs spécifiques	
Précisions sur le Public cible	
Objectifs opérationnels	

Objectifs opérationnels	
Partenaires	
Planning de réalisation de l'action, modalités d'interventions	
Critères D'évaluation	
Budget annuel <i>Rappel :</i> <i>le financement Contrat de ville/ Cité éducative est complémentaire du droit commun</i>	
Cofinancements sollicités	Ville de Fort-de-France <input type="checkbox"/> DAC <input type="checkbox"/> DRAJES -FDJVA <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> CTM <input type="checkbox"/> CACEM <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> :
Autres Partenariats envisagés Liens avec les acteurs de la cité éducative	<input type="checkbox"/> Opérateurs de la cité éducative <input type="checkbox"/> Partenaires institutionnels : (CGSS, Académie CASNAV) <input type="checkbox"/> Ecoles QPV Ouest Autre(s) <input type="checkbox"/>
Remarques complémentaires	